

COMMUNE D'ARZON
Mairie - 19, rue de la Poste
56640 ARZON
N° 2023-270

ARRETE DU MAIRE

(Portant occupation du Domaine Public « Plaine de loisirs Parc du Fogo »)

Le Maire de la Commune d'ARZON (Morbihan) ;

Vu le Code Pénal, art R 610-5 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212.2 et suivants, L 2213.1 et suivants ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu le code de la sécurité intérieure notamment les articles L 511-1 et suivants ;

Vu la demande formulée par M. SAIMOUR Freddy, président de l'association « MILONGA Rhuys » afin d'organiser la manifestation « Tango Vagabond » sur la plaine de loisirs du parc du Fogo à côté de l'école de voiles sur la commune d'ARZON de 11h30 à 14h00 le vendredi 11 août 2023 ;

Considérant la nécessité de réglementer la circulation sur cet espace.

ARRETE :

ARTICLE 1 : L'association « MILONGA Rhuys » est autorisée à organiser une manifestation « Tango Vagabond » sur la plaine de loisirs du parc du Fogo afin d'y effectuer une démonstration de tango argentin le vendredi 11 août 2023 de 11h30 à 14h00.

ARTICLE 2 : L'association mettra en place le matériel nécessaire au bon déroulement de la manifestation.

ARTICLE 3 : La gendarmerie nationale et la police municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Sarzeau, au pétitionnaire, aux services techniques municipaux et à la police municipale.

Le Maire

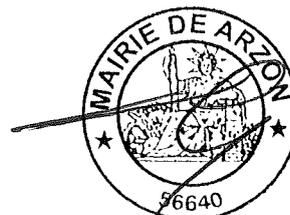
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte;

informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Pour extrait certifié conforme,
Certifié exécutoire,
Publié, notifié, affiché le

Fait à ARZON, le 14 juin 2023
Le Maire : Roland TABART

14 JUIN 2023



MAIRIE D'ARZON

19 rue de la Poste
56 640 ARZON
tél. 02 97 53 44 60
fax 02 97 53 61 06
mairie@arzon.fr

www.mairie-arzon.fr

Ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h